Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D13-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 13

L'an deux mil vingt-six, le onze février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 2 février 2026 Convocation affichée le : 2 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, P. AUFFRET, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : A. LE MOIGNE, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : A. LE MOIGNE (procuration à Jocelyne BOULC'H), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Prêt de la remorque municipale à la commune de Landeleau.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

La commune de Plonévez du Faou est propriétaire d'une remorque (référence : BM4300, immatriculation : GC39WK), acquise auprès de la société SOFIMAT le 19 novembre 2021.

Cette remorque est actuellement sous-utilisée et pourrait être mise à disposition d'autres communes pour des besoins ponctuels.

La commune de Landeleau a sollicité le prêt de cette remorque pour des travaux de curage.

Après étude, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, sous réserve des conditions suivantes :

- **Durée du prêt :** à la journée,
- **Tarif :** 50 € TTC par journée d'utilisation,
- **Conditions d'utilisation :** La commune de Landeleau s'engage à utiliser la remorque conformément à sa destination, à assurer son entretien pendant la durée du prêt, et à couvrir les éventuels dommages ou pertes par son assurance.
- **Modalités de réservation :** Le prêt sera formalisé par une convention entre les deux communes, précisant les responsabilités de chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Mme le Maire à prêter la remorque municipale (référence BM4300, immatriculation GC39WK) à la commune de Landeleau, selon les modalités précisées ci-dessus.
- **Fixe** le tarif du prêt à 50 € TTC par journée.
- **Charge** le Maire de signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre de ce prêt.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260211-2026_02_11_D13-DE